

PROCES VERBAL – SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du jeudi 03 décembre 2020, 19h30

Présidence : M. Didier Simond

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 11 juin 2020
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications des délégués aux associations intercommunales
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 4/2020 – Budget 2021
6. Préavis n° 5/2020 – Crédits complémentaires 2020
7. Préavis n° 6/2020 – Adoption du règlement communal de l'évacuation et l'épuration des eaux
8. Divers et propositions individuelles

Sur 45 membres, 34 présents, 8 excusés, 3 absents.

Les scrutateurs sont : **Mme Céline Panico et M. Christian Duperrut**

Le Président souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil. Après avoir communiqué les règles d'hygiène et de sécurité à respecter en lien avec le COVID-19, il procède à l'appel des membres.

Le Président procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. Adoption du P.V. de la séance du 11 juin 2020

Le Président demande si quelqu'un a une remarque ou une correction à propos de ce P.V. Il y a une correction à apporter à la page 104. On procède ensuite au vote ; le PV est accepté à l'unanimité moins 1 abstention. Le Président remercie Mme Céline Panico pour la rédaction de ce PV.

2. Communications du bureau du Conseil communal

Le Président demande à tous les présidents de commission de transmettre leurs heures ainsi que leurs coordonnées bancaires au Boursier, M. Yves Bourgeois.

Le Président informe qu'à la fin de la séance les membres du conseil ont la possibilité de s'inscrire à la liste d'entente pour les élections communales de l'an prochain.

3. Communication des délégués aux associations intercommunales

Les délégués n'ont pas de communication à apporter.

4. Communication de la Municipalité

Le Président passe la parole à Mme Marie-Christine Pitton.

Mme Marie-Christine Pitton annonce que la structure d'accueil parascolaire de Sullens a ouvert cet été une antenne à Boussens pouvant accueillir jusqu'à 24 enfants pour le repas de midi.

5. Préavis n°4/2020 – Budget 2021

Le Président passe la parole à M. Frank Dayen pour la lecture du rapport de la commission des finances, cette dernière invitant les membres du Conseil à accepter le préavis tel que proposé.

Le Président passe la parole à M. Christian Gozel, Syndic, qui donne plusieurs compléments à propos du préavis.

La discussion est ouverte sur ce préavis.

Le Président passe chaque page du préavis en revue afin de structurer la discussion.

M. Roland Behn se réfère aux honoraires et prestations de services de CHF 55'000.

Il demande si ce montant tient compte des frais informatique. Il constate que ce poste est sous-évalué. Il pense qu'il serait dommage de faire un complément de budget 2021 pour des frais supplémentaires d'informatique. Il souhaite savoir ce qui a été prévu pour cet entretien ainsi que son contenu.

M. Christian Gozel répond que ce poste n'est pas pour l'informatique mais pour l'archiviste. Ils ont un devis d'environ CHF 24'000 pour l'année complète.

M. Roland Behn demande si le poste informatique est compris dans le budget 2021. Il constate que ce montant augmente chaque année et demande si sa constatation est juste.

M. Yves Bourgeois, le Boursier, répond que le budget est stable et que cela n'a pas changé par rapport à l'année dernière.

M. Christian Gozel répond qu'ils ont un contrat d'entretien fixe pour le système informatique et qu'il peut y avoir une différence de coût s'il y a des conseils supplémentaires selon les circonstances. Il informe que cette année, par prudence, ils ont fait une demande de complément de budget car il se pourrait qu'une facture supplémentaire arrive. A ce jour, ils sont dans le budget.

Le Président ajoute que le budget prévu de CHF 45'000 est identique à celui de l'année dernière et demande s'il a bien répondu à sa question.

M. Roland Behn demande ce qui a été prévu.

M. Yves Bourgeois, le Boursier explique que le budget pour 2020 est de CHF 45'000 et celui pour 2021 concernant l'informatique est aussi de CHF 45'000. Il précise qu'en 2019 ce montant était de CHF 41'000. Pour l'année 2020, il y a CHF 5'000 de plus car il y a eu beaucoup de modifications dans le programme informatique. Il termine en disant qu'il peut y avoir une différence supérieure comme inférieure pour 2021.

Le Président informe qu'en 2018 il y a eu un crédit complémentaire de CHF 14'000, ce qui a donné un budget total de CHF 45'000. En 2019, le budget était de CHF 45'000 et il n'y a pas eu de dépassement. En 2020, le budget était de CHF 45'000 et il y a eu un crédit complémentaire de CHF 5'000. Pour terminer, il ajoute que le budget est stable depuis 2018.

Sans autre question, la discussion est close et on procède au vote.

Le budget est accepté à l'unanimité.

6. Préavis n°5/2020 – Crédits complémentaires 2020

Le Président passe la parole à M. Frank Dayen pour la lecture du rapport de commission des finances.

Le Président passe ensuite la parole au Syndic M. Christian Gozel, Syndic, qui donne quelques indications concernant le préavis.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Roland Behn demande combien d'enfants utilisent la rampe de skate et pourquoi ces travaux n'auraient pas pu être intégrés au budget 2021.

M. Roland Valet explique qu'ils ont eu un contrôle. À la suite de ce contrôle, ils ont dû fermer la rampe car elle ne répondait plus aux normes de sécurité. Il raconte qu'ils ont eu deux options : soit faire réparer la rampe, soit la remplacer. La réparation coûtait plus cher que le remplacement d'une neuve, le choix était clair. Ils se sont demandé s'il fallait la remplacer ou la supprimer. Etant donné que cette rampe a du succès, ils en ont commandé une nouvelle.

M. Rémy Dupuis demande si l'entretien du chemin vers le chalet dans la forêt est compris dans le budget. Il emprunte ce chemin quotidiennement depuis plusieurs mois et trouve que le petit pont n'est plus sûr.

M. Christian Gozel répond qu'il y a un poste spécial pour les forêts et ce n'est pas compris dans les crédits complémentaires. Il complète en informant que ce pont sera réparé courant 2021.

La discussion est close et nous procédons au vote.

Le préavis n°5/2020 est accepté à la majorité, moins 1 abstention.

7. Préavis n°6/2020 – Adoption du règlement communal de l'évacuation et l'épuration des eaux

Le Président passe la parole à M. Eric Dubauloz pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc.

Le Président passe ensuite la parole à M. Georges Guignard qui remercie la commission pour le rapport positif établi. Il indique que le préavis a été fait sur la demande du Conseil selon le préavis N°7/2018-adhésion à la Step et Penthaz AIEE car notre règlement est devenu obsolète avec notre adhésion à l'AIEE. Le règlement soumis a été adopté par les cantons ainsi que par la commission ad'hoc. Il termine en donnant des explications concernant le règlement.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Patrice Lüthi demande quelques éclaircissements concernant les frais liés à l'évacuation et l'épuration des eaux. Il demande en quoi consiste le maintien de ces canalisations, car il trouve les augmentations énormes.

M. Christian Gozel explique qu'il s'agit de tout l'entretien courant des conduits d'évacuation d'eaux claires et usées. Il indique qu'il y a aussi les frais d'emprunt concernant les séparatifs et les amortissements décidés d'après les préavis. Ce sont tous ces frais qui vont alimenter ce compte.

M. Patrice Lüthi explique qu'ils se sont mis à plusieurs pour faire des calculs et trouvent qu'il y a une très grande incompréhension sur ce que vont nous coûter réellement ces frais d'épuration et d'évacuation. Il nous lit un résumé du compte rendu :

Après discussion avec plusieurs habitants de la commune ainsi que quelques Conseillers, nous relevons une très grande incompréhension des différentes taxes et calculs liés à l'évacuation et épuration des eaux.

1 : Nous n'arrivons pas à comprendre toutes les raisons des différents frais publics liés uniquement aux frais de canalisation.

2 : Il nous semblait que nos impôts servaient à cela.

Nous avons déduit qu'avant de parler de l'auto-financement, nous aimerions plutôt descendre nos impôts communaux puis discuter des problèmes financiers liés à l'auto-financement des eaux. Ainsi, il nous semblait plus judicieux de dire non pour le moment à ces différentes taxes. Et puis, nous aimerions que la Municipalité informe au préalable les habitants des augmentations. D'après les calculs, nous voyons que l'augmentation est de 60 % à 90%.

Il détaille ensuite les différents calculs faits.

M. Christian Gozel répond que les chiffres ont été exposés durant la présentation de l'AIEE et il ne pense pas qu'il y avait autant d'augmentation. L'AIEE ont un tarif de CHF 1.20.- par mètre cube d'eau plus 0.35% de la valeur ECA des bâtiments.

M. Patrice Lüthi précise que, selon ses calculs, cela représente environ CHF 350 en plus pour une maison valant un million.

M. Christian Gozel confirme que ce montant est facturé par l'AIEE. Actuellement nous payons CHF 1.80 par mètre cube d'épuration. Il y a CHF 1.20.- pour l'AIEE et 60ct pour la Commune ce qui fait un total de CHF 1.80.-. L'augmentation réel pour 2020 est donc de 0.35% de la valeur de la maison. Pour 2021, la commune doit changer le tarif et facturer séparément l'eau claire et l'eau usée. Le but n'est pas de l'augmenter s'il n'y a pas de raison.

M. Patrice Lüthi indique que cela concerne la première taxe uniquement. Il demande ce qu'il en est de la deuxième taxe concernant la surface des toits.

M. Christian Gozel explique que cela est compris dans les 60ct qu'ils ont encaissés jusqu'à présent. En finalité, il y a un supplément de 0.35‰ de la valeur ECA pour l'AIEE, les autres montants encaissés directement par la commune doivent être séparés mais l'objectif de la Municipalité est que ces montants restent identiques. Il précise également que les montants indiqués dans l'annexe sont des montants maximum.

M. William Dayer constate également que ces changements peuvent avoir des effets positifs ou négatifs sur certains propriétaires. Il demande si la Municipalité a analysé ces impacts.

M. Christian Gozel confirme que les montants sont compliqués à calculer précisément et que la Municipalité n'a pas fait de calcul exact. Il indique à nouveau que le montant total facturé aux habitants sera identique aux années précédentes.

M. Jacques Simond demande comment vont être facturées les personnes qui ont une très grande surface construite avec un seul appartement dedans avec l'augmentation de 0.35‰. Il pense que cela va augmenter significativement le tarif et demande s'il y a une possibilité d'en discuter avec la Commune.

M. Georges Guignard mentionne que c'est un sujet qui touche plusieurs communes en plus de Sullens. Il explique que ce sont des habitations spéciales et que l'AIEE a promis de traiter individuellement ces cas afin de trouver un arrangement.

M. Natale Tosto trouve que nous allons voter sur un sujet pas clair. Il demande des éclaircissements à ce sujet.

M. Christian Gozel explique que les tarifs des eaux claires et usées ont toujours été variable dans le temps. Depuis qu'il y a des taxes pour l'auto-financement, nous devons toujours réadapter les tarifs d'une façon ou d'une autre. Il rappelle également que toute augmentation de tarif doit être soumise à « Monsieur Prix » avec les justifications nécessaires.

M. Natale Tosto comprend que la seule différence sera selon la surface construite et non d'après la consommation. Il se demande comment la Commune va répartir cela afin de garantir une équité entre les personnes qui ont une grande surface et celles qui en ont une petite.

M. Christian Gozel explique le principe que l'eau claire demande moins d'entretien que l'eau usée, donc la commune va plus taxer sur la valeur au mètre cube des eaux usées et c'est ce qui va équilibrer. C'est un règlement cantonal qui nous a imposé et il impose ce tarif différencié.

M. Eric Dubauloz comprend qu'il y aura bien deux factures, une de l'AIEE et une de la commune. Selon sa compréhension, le cumul de ces deux factures pourrait atteindre CHF 3.- le m3 alors que le préavis parle de CHF 60ct.

M. Christian Gozel remercie pour cette remarque et confirme que le montant de CHF 1.50.- est bien un montant maximum et que ce n'est pas celui-ci qui sera facturé ces prochaines années.

M. Frank Dayen demande ce qui se passera au niveau procédural si les membres refusent ce préavis ?

M. Christian Gozel mentionne qu'actuellement nous n'avons plus de STEP. Nous avons plus de frais d'épuration et nous avons un règlement qui nous demande d'encaisser CHF 1.80 par mètre cube. Il indique que nous sommes hors règlement car ils encaissent seulement 60ct par mètre cube. Il termine en disant que nous devons passer à un nouveau règlement et si celui-ci est refusé aujourd'hui, ils devront revenir sur ce sujet en mars ou juin 2021.

M. Frank Dayen pense qu'il faut donner plus d'informations précises.

M. Christian Gozel précise que leur but n'est pas de doubler les factures et d'encaisser plus que nécessaire.

M. Patrice Lüthi ne comprend pas pourquoi ils n'arrivent pas à donner des chiffres plus précis.

M. Christian Gozel répond qu'actuellement nous avons déjà ce tarif de 60ct. Ils ne peuvent pas donner un chiffre précis car cela dépend des dépenses réelles. En effet, que le tarif soit de CHF 1.- ou CHF 1.50.- dans le règlement, la commune n'encaissera pas plus que le nécessaire mais uniquement un montant basé sur les frais effectifs comme cela a été fait jusqu'à aujourd'hui.

M. Alain Guéra relève l'article 2 de l'annexe au règlement page 24, qui mentionne une taxe de raccordement maximum de CHF 30.00 HT par m2 de surface. Il pense que nous ne pouvons pas avoir une taxe sur la TVA car cela est une prestation et non une location.

M. Pascal Schweingruber répond qu'il s'agit d'une manière de noter habituelle et que la mention HT ne signifie pas forcément que la TVA sera facturée. Et dans ce cas, elle ne sera en effet pas appliquée.

M. William Dayer a une question concernant la taxe sur les eaux claires et les eaux usées.

Il raconte qu'il y a de plus en plus de personnes qui récupèrent l'eau dans des citernes afin de l'utiliser pour leurs machines à laver ou leurs jardins etc.. Il souhaite savoir s'il y a des retours de ce genre de cas qui ont un pourcentage d'eau usées inférieure à leurs surfaces construites. Il se demande si la Municipalité peut recalculer la surface construite.

M. Christian Gozel, après avoir confirmé la bonne compréhension de la question, répond que ce sont des cas spéciaux qui pourront être discuté individuellement.

M. Patrice Lüthi dépose un amendement concernant le tarif de l'article 4.1 de la page 24 et l'article 4.2 de la page 25 du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Il propose de changer le tarif de CHF 1.50.- à CHF 1.- chacun.

M. Gozel trouve que cela ne pose aucun problème de passer à un tarif de CHF 1.- au lieu de CHF 1.50.- Il constate simplement que notre règlement pourrait durer moins longtemps que prévu.

Après avoir expliqué la démarche à suivre pour le dépôt d'un tel amendement, le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière de cet amendement.

Sans question, on passe au vote.

Approuvé 14
Avis contraire 12
Absentions 5

Le Conseil peut donc traiter de cet amendement.

Le Président ouvre la discussion.

M. Natale Tosto ne comprend pas la réaction de la Municipalité qui est d'accord de descendre le tarif à CHF 1.- alors que, par la suite, celui-ci pourrait quand même augmenter.

M. Christian Gozel répond que ce règlement est sensé durer au moins 20 ans mais qu'il durera peut-être que 10 ans car nous ne pouvons pas savoir à l'avance.

M. Roland Behn commente ce montant de CHF 1.50.- et s'interroge sur la manière dont ce chiffre a été calculé. Il comprend que ce nouveau règlement ne va pas changer la situation actuelle à court terme.

Le Président passe ensuite au vote sur cet amendement proposé par M. Patrice Lüthi de baisser le tarif à CHF 1.- au lieu de CHF 1.50.- par m3 d'eau.

Approuvé 17
Avis contraire 11
Abstention 7

L'amendement est accepté à la majorité.

Sans autre question, on passe au vote sur ce préavis amendé N°6/2020

Approuvé 26
Avis contraire 5
Absentions 3

Le préavis 6/2020 amendé est accepté à la majorité.

8. Divers et propositions individuelles

M. Natale Tosto fait une remarque concernant le rond-point. Il explique que M. Frank Dayen avait sollicité la Municipalité pour un rond-point signifiant. Un vote a été fait mais refusé par les membres. Il demande une explication concernant l'avancement des travaux.

Le Président explique qu'étant donné que le postulat a été refusé, le processus est stoppé sans suite. Il aurait fallu que les membres relancent un nouveau postulat pour continuer la démarche.

M. Christian Gozel précise que l'état du rond-point n'était plus viable et qu'il a été décoré à moindre frais afin qu'il soit un peu plus joli et propre.

Il ajoute que la mise en état du rond-point a coûté CHF 5'000 alors que le projet initial qui a été refusé était prévu pour un montant d'environ CHF 20'000.

M. Alain Guéra a aussi été surpris. Il trouve qu'il y a eu un souci de communication à propos de la procédure de ce postulat. Il pensait que la Commune allait revenir avec un autre projet.

Suite à ces incompréhensions, le Président explique à nouveau la procédure d'un postulat et insiste sur le fait qu'avant de lancer une procédure il vaut mieux se renseigner.

M. David Pizzotti a eu beaucoup d'interrogations concernant la durée de stationnement des places de parcs ainsi que le manque de places visiteurs dans le quartier de la Grange Neuve. Il ne comprend pas pourquoi la durée limitée est également valable la nuit et demande s'ils ont une explication à ce sujet.

M. Roland Valet répond qu'ils sont en train d'étudier la question et de voir ce qui peut être fait pour les visiteurs qui viennent passer le week-end. Ils désirent faire au moins 6 mois de test car ils ne peuvent pas changer les directives pour le moment. Afin d'éviter le co-voiturage, le seul moyen était de limiter la durée également la nuit. Selon M. Valet le but est atteint car aujourd'hui, nous avons des places libres.

M. Roland Behn a une question concernant l'aménagement au quartier de Perroset. À la suite des travaux effectués dans ce chemin, les poubelles ont été supprimées, ce qui pousse tout le monde à jeter ses déchets vers la place de jeux. Il demande donc s'il est prévu de réaménager ces places dépôts.

M. Roland Valet explique que ces poubelles ont été supprimées car elles étaient sur le terrain d'un privé. Il ajoute qu'ils réfléchissent à ce sujet.

M. Fiore-Amato Di Feo énumère différents dysfonctionnements sur la sécurité, la signalisation et l'état du revêtement en cas de pluie des routes du village.

M. Christian Gozel en prend note et souhaite voir avec lui directement sur place.

M. Roland Valet confirme que certaines grilles d'eau de pluie ne sont pas à niveau car les travaux ne sont pas terminés.

M. Alain Guéra a deux questions : Il demande s'il est possible de faire un rappel concernant les containers afin que les habitants soient attentifs et utilisent les containers vides. Il signale un lampadaire en panne vers l'ancienne Grange-Neuve.

M. Roland Valet propose à l'assemblée de communiquer au greffe le numéro des lampadaires qui ne fonctionne pas afin de faire le nécessaire.

M. Georges Guignard explique qu'ils sont conscients du problème pour les poubelles et qu'ils vont y remédier.

M. Fiore-Amato Di Feo demande s'il est possible de ranger les alentours du bâtiment de la voirie.

M. Roland Valet en prend note

M. Patrice Lüthi demande si l'Herbette est un journal communal. Il trouve que l'on présente beaucoup la Municipalité et trouve cela très bien. Il demande s'il est possible d'avoir un emplacement pour un interview ou opinion d'un Conseiller.

M. Christian Gozel répond qu'il y a une page dédiée « la parole est à vous », mais qu'il est difficile de trouver des intéressés. Il rappelle simplement de s'annoncer en cas d'intérêt et c'est avec plaisir qu'ils feront le nécessaire.

M. Alain Magnenat partage sa joie concernant la piste cyclable entre Cheseaux et Sullens. Il souhaitait apporter son sentiment en tant que cycliste.

M. Roland Behn est content pour M. Alain Magnenat mais est d'avis partagé concernant ces pistes cyclables. Pour lui le canton a un peu forcé les choses. Ils auraient mieux fait de tenir compte d'un rapport du SDNL avec une réflexion un peu plus approfondie. Il ne trouve pas que c'est une vraie piste cyclable mais simplement une bande cyclable afin de rendre les conducteurs attentifs.

M. Christian Gozel termine par un résumé de l'année écoulée. Il remercie tous les membres du Conseil et souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

Le Président clôt la séance à 21h48 et souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous les participants.

Le Président

La secrétaire

Didier Simond

Eda Parente